Avant-propos

Réduire les risques de corruption dans les secteurs public et privé est essentiel pour garantir la qualité des services publics, renforcer la confiance dans les institutions et favoriser l'investissement et la concurrence. Au cours des dernières décennies, le gouvernement du Maroc a témoigné d'un solide engagement à lutter contre la corruption, en prenant des mesures concrètes pour y parvenir. Les réformes constitutionnelles qui ont suivi les manifestations de février 2011 visaient à construire une société plus inclusive et contenaient des dispositions importantes en matière d'intégrité, de lutte contre la corruption et de principes de bonne gouvernance.

Bien que le Maroc ait été un exemple de stabilité dans la région MENA à la suite des manifestations de 2011, les récentes tensions internes et une tendance inquiétante de la baisse de confiance du public montrent que la corruption reste un problème. Pour soutenir le gouvernement marocain, l'OCDE a entrepris un «diagnostic d'intégrité» pour comparer les cadres juridiques et politiques existants du pays avec les instruments et outils pertinents de l'OCDE dans 11 domaines politiques: l'intégrité du secteur public, la gestion des finances publiques, les marchés publics, la criminalisation de la corruption, la transparence et l'administration fiscales, la politique de la concurrence, l'intégrité du secteur des affaires, la réglementation du lobbying, la protection des lanceurs d'alerte, l'autonomisation de la société civile et les médias d'investigation.

Ce diagnostic aide à identifier à la fois les points forts et les éventuelles lacunes du système d'intégrité du Maroc. En ce qui concerne le secteur public, le diagnostic suggère d'élaborer un code de conduite pour les agents publics et d'élargir la portée des dispositions relatives aux conflits d'intérêts afin d'atténuer les risques de corruption. Le diagnostic attire l'attention sur les domaines dans lesquels des dispositions susceptibles d'améliorer l'intégrité existent mais qui ne sont pas encore appliquées efficacement, par exemple la législation marocaine sur la concurrence ou le droit d'accès à l'information, qui peuvent entraver le journalisme d'investigation. Dans le secteur privé, le diagnostic suggère que les entreprises peuvent atténuer les risques de corruption en entreprenant des activités de sensibilisation, en formant les employés aux problèmes et risques liés à l'intégrité, et en participant à des initiatives collectives. Dans les secteurs public et privé, les personnes qui signalent des actes répréhensibles pourraient être mieux protégées par la loi pour s'assurer qu'elles ne subissent pas de représailles.

Les recommandations de ce diagnostic d'intégrité sont guidées par les instruments suivants: *Recommandation du Conseil sur l'intégrité publique*, *Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales*, *Recommandation du Conseil sur la lutte contre les soumissions concertées dans les marchés publics* et la *Recommandation du Conseil sur la gouvernance budgétaire*. Le diagnostic d'intégrité du Maroc a été un effort concerté de quatre directions au sein de l'OCDE, dirigé par la Direction de la gouvernance publique dans le contexte plus large du programme-pays du Maroc. Le Programme met en œuvre 16 projets articulés autour de trois axes stratégiques pour le Maroc: la compétitivité, la gouvernance publique et

l'inclusion sociale. Grâce à son programme-pays, le Maroc adhère de plus en plus aux instruments juridiques de l'OCDE et participe aux organes de l'OCDE.

Remerciements

Sous la direction et la supervision de Marcos Bonturi, Directeur de la Gouvernance publique, et de Janos Bertók, Responsable de la Division de l'intégrité dans le secteur public, Jeroen Michels et Lisa Kilduff ont coordonné la réalisation de ce Diagnostic de l'intégrité, avec la contribution et les précieux conseils de M. Julio Bacio Terracino. Le Diagnostic est un projet concerté de plusieurs directions de l'OCDE : la Direction de la Gouvernance publique, la Direction des affaires financières et des entreprises, le Centre de politique et d'administration fiscales et le Secrétariat des relations mondiales.

Les chapitres ont été respectivement rédigés par Lisa Kilduff , Division de l'intégrité dans le secteur public ; Delphine Moretti, Division des budgets et des dépenses publiques ; Kenza Khachani, Division de l'intégrité dans le secteur public ; Catherine Marty, Division de la lutte contre la corruption ; Emma Scott et Melissa Dejong, Division de la coopération internationale et de l'administration fiscal ; Pedro Caro de Sousa, Division de la concurrence ; Nicola Ehlermann, Division du Moyen-Orient et Afrique et Katharina Zuegel sous la supervision d'Alessandro Bellantoni, Division des examens sur la gouvernance et des partenariats.

Le rapport a été préparé pour publication par Meral Gedik et Thibaut Gigou. Andrea Uhrhammer et Victoria Elliot ont apporté un soutien rédactionnel et Alpha Zambou a fourni l’assistance administrative.

L'OCDE exprime sa gratitude aux Ministères, aux institutions gouvernementales et aux organisations de la société civile impliquées dans ce Diagnostic d'intégrité : M. Laamoumri, M. Ben Abdelkader et M. Bouggar du Ministère de la Réforme de l'Administration et de la Fonction publique, le Ministère de la Justice, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Économie et des Finances, le Ministère des Affaires générales et de la gouvernance, le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, la Trésorerie Générale du Royaume du Maroc, le Ministère de la Culture et de la Communication, le Ministère chargé des Relations avec le Parlement et la Société Civile, l'Administration Générale des Impôts, l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption (ICPC), le Conseil de la Concurrence, la Haute-Autorité de la Communication Audiovisuelle, la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM), le Syndicat National de la Presse Marocaine (SNPM), Transparency Maroc, Le Desk, L’Association marocaine pour le journalisme d'investigation, le Réseau Marocain pour la Défense des Biens Publics et l'Espace Associatif.

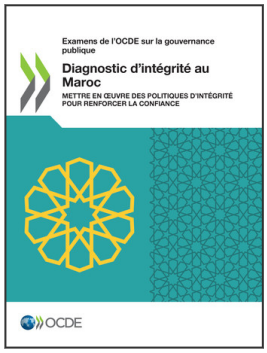

Extrait de :

Diagnostic d'intégrité au Maroc

Mettre en œuvre des politiques d'intégrité pour renforcer la confiance

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/9789264302693-fr

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2018), « Avant-propos », dans *Diagnostic d'intégrité au Maroc : Mettre en œuvre des politiques d'intégrité pour renforcer la confiance*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/9789264302693-1-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.